



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marchés financiers

Question écrite n° 63851

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les propos tenus par le conseiller diplomatique du Président de la République, lors de la 2e *world policy conference*. À cette occasion, l'intéressé a estimé que si « le G20 a été un succès phénoménal, c'est à cause de la peur » provoquée par l'effondrement du système bancaire en septembre et qu'il convenait désormais de doter cette organisation de règles de fonctionnement. Dans cet objectif, la création d'un secrétariat permanent et la définition de ses compétences par rapport au G8 ont été évoquées. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse à ce sujet et de bien vouloir lui indiquer si un calendrier, qui permettrait de donner corps à ce projet, est actuellement à l'étude.

Texte de la réponse

L'institutionnalisation du G20 comme « principale enceinte de coordination économique internationale », décidée lors du sommet de Pittsburgh le 25 septembre 2009, constitue une étape majeure dans la réforme de la gouvernance mondiale. La France a voulu cette évolution et elle l'a accompagnée. Le Président de la République a rappelé qu'il s'est agi, à l'origine, « d'une idée, d'une proposition française et européenne ». Lors de la conférence des ambassadeurs, le 26 août à Paris, le Président de la République avait déjà salué le rôle du G20, en soulignant son efficacité et sa légitimité, dans la mesure où il reflète mieux la réalité du monde d'aujourd'hui. Il a souhaité que la réforme de la gouvernance mondiale ait comme principe directeur « Autant de droits mais plus de devoirs car davantage de responsabilités ». Mobilisé pour répondre à la crise, le G20 des chefs d'État et de Gouvernement doit à présent trouver son rythme de croisière. Se posent notamment des questions comme celles de la composition de l'enceinte, du périmètre des thématiques, du fonctionnement et de la préparation, qui doivent être précisés pour en faire le « principal forum pour la coopération économique internationale », tel que décidé au sommet de Pittsburgh. Il importe également de rechercher la meilleure articulation entre le G8 et le G20, en répartissant les rôles selon les thèmes traités et les formats garantissant la plus grande efficacité. Un travail de réflexion et de concertation est en cours, entre les capitales des pays membres de l'une et l'autre enceintes. Le périmètre des enceintes de gouvernance mondiale n'est d'ailleurs pas nécessairement figé : il est susceptible d'évolutions dans le temps, en fonction de la conjoncture internationale et de l'adaptation des priorités politiques. Le G20 comme le G8 sont des enceintes d'échanges directs et informels. Ils jouent un rôle essentiel d'impulsion et de coordination sur les enjeux globaux. Le G20 comme le G8 ne doivent pas, pour autant, devenir de nouvelles organisations internationales, ni se substituer aux Nations unies ou aux institutions de Bretton Woods. L'hypothèse de la création d'un éventuel « secrétariat permanent » du G20 doit être examinée à cette aune. Une période de deux ans s'est ouverte pour poursuivre la réforme de la gouvernance mondiale : l'année 2010 sera une année de transition. Le Canada assumera la présidence du G8 et la Corée du Sud la présidence du G20. Fin juin, le Canada accueillera un sommet du G8 et un sommet du G20, qui seront accolés. Fin novembre, la Corée du Sud accueillera un deuxième sommet du G20. Une partie des questions essentielles qui se posent pour le G20 et son articulation avec le G8, devront donc avoir trouvé un début de réponse dans les prochains mois ; l'année 2011 sera l'année où le cadre de la nouvelle gouvernance

mondiale doit être finalisé. La France a une grande responsabilité à cet égard, puisqu'elle assumera à la fois la présidence du G8 et la présidence du G20. Dès à présent, elle doit se préparer à cette échéance et, en liaison avec ses partenaires, commencer à identifier les priorités.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63851

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10749

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 68